

-----

L'an mil neuf cent quatre vingt, le MARDI 6 MAI à 17 H 30, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en TROISIEME SEANCE dans la salle des délibérations, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Auguste LEGROS, MAIRE de la COMMUNE DE SAINT-DENIS, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Etaient présents :

MM. Auguste LEGROS - Marc GERARD - Camille BOURHIS - Antoine APAVOU - Eric BOYER - Frantz FONTAINE - Maxime RIVIERE - Jean Marie DUPUIS - Gilbert ROYER - André LICHARDY - Valère ROBERT - Mme André PAYET - MM. Gérard LAURET - Jean-Claude MONDON - Gilbert GERARD - Jean Marc NATIVEL - Aristide PAYET - Jack AFFEJEE - Mme Janine POUNY - Mme Eléopold JASMIN - Mme Valère ROCHE - MM. Abdoul-Hack AFFEJEE - Roland LAW.KOUN.MA.THON - Fred TANDRYA - Herfort CADET - Henry ATECTAM - Paul MAINGARD - Gérard LEFEVRE - Fred K/BIDI.

Etaient représentés :

|                       |                        |
|-----------------------|------------------------|
| M. Marcel HOARAU      | par M. Auguste LEGROS  |
| M. Maurice CHANE.KUNE | par M. Marc GERARD     |
| M. Raymond NANDO      | par Mme André PAYET    |
| M. Yvon HO.POON.SUNG  | par M. Camille BOURHIS |

Absente excusée :

NOTA - LE MAIRE Mme Jean-Marie KICHENIN

certifie que le compte-rendu de cette délibération a été

Les autres Conseillers étaient absents et non excusés.

affiché à la porte de la Mairie de ST-

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, sur l'organisation municipale.

DENIS le 8 MAI 1980, et que le

nombre de Conseillers présents

Il a été, conformément aux dispositions de l'article 52 de la même loi, procédé à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Camille BOURHIS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

LE MAIRE

La séance ouverte, le Maire a exposé ce qui suit :